



16ème législature

Question N° : 2660	De Mme Corinne Vignon (Renaissance - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Soins aux animaux domestiques	Analyse > Soins aux animaux domestiques.
Question publiée au JO le : 01/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation à laquelle sont confrontés les propriétaires d'animaux de compagnie diabétiques. Les injections ne pouvant être réalisées que par les seuls médecins vétérinaires, le respect des dispositions législatives actuelles est particulièrement contraignant. En effet, ce type de maladie nécessite généralement une ou deux inoculations quotidiennes d'insuline, à heures régulières. Ainsi, les propriétaires procèdent souvent eux-mêmes aux injections. Cette situation engendre un risque juridique pour exercice illégal de la médecine vétérinaire mais également pour l'animal, les règles visant à limiter les risques liés à l'injection pouvant ne pas être respectées. En conséquence, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement mettra en place afin de faciliter ce suivi médical, de garantir la sécurité des animaux ainsi que celle du propriétaire, détenteur ou personnes en prenant soin.